

## Formation INCENDIE ( 2023)

**DURÉE :** 2H00 Heures

**POUR QUI ?** Tout public

**Dates et Lieu :**

- Dates de formation à convenir entre l'entreprise et l'organisme de formation

- Formation en intra ou en inter entreprises

**MODALITÉ DE LA FORMATION :**  
Présentiel

**ACCUEIL PSH :** Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyen de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.

Mme PIGUET 06.50.24.53.11

**VALIDATION DE LA FORMATION :**

- Remise d'une attestation de participation et signature de votre registre de sécurité

Attestation de fin de formation délivrée

**Tarifs (TVA 20%) :**

Groupe de 4 à 10 personnes :  
600 € HT

Il est du ressort de l'employeur de s'assurer que lui-même et ses employés puissent être rapides, organisés et réactifs au cas où un incendie venait à se déclarer. Ils doivent aussi pouvoir utiliser le matériel de sécurité mis à leur disposition, et tout particulièrement l'extincteur, comme le précise [l'article 231-3-1 du Code du Travail](#).

### Votre Formation

**Prérequis :** Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre la formation INCENDIE

### Objectifs :

- Connaître les notions de bases de l'incendie
- Connaître les causes et les types de feux
- Savoir alerter correctement les secours
- Savoir utiliser les moyens d'extinction à disposition
- Exécuter les différentes manœuvres nécessaires : mise en sécurité du poste de travail, évacuation totale ou différée si nécessaire....
- Prendre conscience des risques de naissance d'un feu et des modes de propagation

### Qui dispense cette formation ?

Cette formation et son recyclage sont dispensés par un **formateur** certifié par le réseau Assurance maladie risques professionnels / l'INRS.

Tous nos formateurs sont titulaires de plusieurs certificats délivrés par une autorité de tutelle compétente. Ils sont également soumis à un maintien régulier de leurs niveaux de connaissances et de leurs techniques pédagogiques. Très pédagogues, nous garantissons une réelle interactivité avec les stagiaires durant les formations

## Programme de Formation

### Partie Théorique

---

- Réglementation liée à la formation en matière de sécurité incendie
- Les phases d'un sinistre dans un établissement
- Les numéros de secours et le message d'alerte
- Définition d'un incendie – principe du triangle du feu
- Causes, propagation, dangers et conséquences d'un incendie
- Les classes de feu et moyens d'extinction appropriés
- Les précautions à prendre lors de l'utilisation des moyens d'extinction
- L'évacuation des personnes à mobilité réduite (PMR)
- L'évacuation des personnes en situation de handicap (PSH)
- L'évacuation des victimes d'accidents

### Partie Pratique

---

Manipulation d'extincteurs à eau et à dioxyde de carbone sur un simulateur de flammes

### Méthode Pédagogique

---

Méthode active participative basée sur l'alternance de transmission de savoirs et ateliers pratiques (Manipulation du matériel) afin de mettre en application le vécu professionnel des apprenants.  
Accompagnement personnalisé par des méthodes d'écoute et de questionnement.

### Matériels Pédagogique

---

- Vidéo projecteur
- Générateur de flammes
- Extincteurs Eau / Co2 / Couverture anti feu
- Générateur d'ambiance sonore et visuel
- Aide-mémoire lutte contre l'incendie
- 

### Objectifs Pédagogiques

---

A l'issue de la formation, le participant sera en mesure de :

- Etre capable de réagir lors d'un début d'incendie, isoler les risques et prévenir les secours
- Connaître les règles essentielles de l'évacuation d'un bâtiment : cheminements et conduite à tenir pour mener une évacuation
- Connaître les missions, techniques et consignes d'évacuation (chargé d'évacuation, guides et serres files)



- Être capable de mettre en oeuvre une tentative d'extinction à l'aide d'un extincteur et RIA

## Modalités d'évaluation

---

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques.

- Etude de cas, exposé interactif, démonstration pratique, mises en situations professionnelles (70% de pratique 30% de théorie)
- Mise en situation sur feu réel simulé (Manipulation des extincteurs)
- Remise d'une attestation de participation et signature de votre registre de sécurité

Selon le Code du Travail, « L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de ses salariés et leur donner les moyens de savoir réagir en cas d'incendie ». Dès lors, il devient non seulement primordial de proposer à ses employés une **formation Extincteur et évacuation**, mais aussi de renouveler cet apprentissage dans le temps. Généralement, il est admis qu'un recyclage doit être fait tous les 2 ans. De plus, vous devrez proposer des exercices de maintien des acquis tous les 6 mois au moins au sein de votre entreprise.

**Chaque entreprise ayant envoyé un ou plusieurs salariés en formation recevra, au terme de la formation, une facture au prorata du nombre de salarié formés. Tout désistement en cours de stage donnera lieu à une pénalité de 100%.**